

DIRECTION 2018-2019

Directeur : Monsieur Yoann DAVID

EQUIPE EDUCATIVE

Enseignants : Classe de CM2 : Monsieur BERASALUZE Manuel
Classe de CM1 : Madame PAYRAUDEAU Virginie
Classe de CE2 : Madame COURDIER Caroline
Classe de CE1 : Monsieur DAVID Yoann
et Madame BOUILLAND Stéphanie (jeudi et certains vendredis)
Classe de CP : Monsieur POULIZAC Renaud
Classe de GS : Madame ROUAUD Frédérique
Classe de MS : Madame KONYA Cécile
Classe de PS /TPS : Madame VIERLING Nadège
et Madame AUPIAIS Pascale (lundi) remplacée par Madame
JOUBIOUX Amélie
Poste de RA : Madame MAZAN Isabelle
(Regroupement d'Adaptation)

ASEM : Madame SALMON Christel
Madame VOLANT Sylvie
Madame PINSON Christine
Madame OLIVIER Déborah

CANTINE / PERISCOLAIRE: Madame MOULIN Florence
Madame JARNET Judith
Madame JACQUES Julie

COMPTABILITE : Madame MARCHAND Marie-Christine

OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Au sein de l'école, un bureau OGEC avec des membres cooptés et élus est en place pour assurer la gestion de l'école.

COMPOSITION DU BUREAU: **Président** : Monsieur VALLE Raphaël
Vice- Président : Monsieur GILBERT Mickaël
Trésorier : Madame CHESNEAU Marie-Claire
Trésorier Adjoint : Madame EYRAUD Anne-Sophie
Secrétaire : Monsieur RAIMBAULT Stéphane
Secrétaire Adjoint : Monsieur LAURENT Sébastien

Membres: Madame DAUNIS Gaétane, Madame BOUARD Estelle, Monsieur BERNARDI Damien, Monsieur PROVOST Jean-Claude, Monsieur BLANDIN Jean

Membres de droit : Madame Monique CASSAGNE, Présidente UDOGEC
Madame Le Pen Stéphanie, Présidente APEL
Madame Aurélie THARREAU, Secrétaire Générale UDOGEC
Monsieur Yoann DAVID, chef d'établissement

HORAIRES

*L'accès à l'école se fait par le portail donnant sur le parking. Pour des raisons de sécurité, les autres issues de l'école sont strictement réservées au personnel de l'établissement.

***MATERNELLE**

Le matin, l'accès aux classes maternelles est autorisé à partir de 8h35.

Les enfants doivent obligatoirement être conduits dans leur classe par la personne qui les accompagne. Cet accueil individualisé est possible jusqu'à 9h.

L'après-midi, l'accueil des enfants se fait sur la cour entre 13h20 et 13h30.

Les enfants de PS sont accompagnés dès leur arrivée jusqu'à la salle de repos. **Merci de prévoir le temps nécessaire pour ressortir avant la fermeture du portail à 13h30.**

Pour les sorties, les parents se présentent à la porte de la classe :

- Le midi à 12h00
- Le soir à 16h30

Pour un bon fonctionnement de l'école, il est impératif de respecter ces horaires.

***ELEMENTAIRE**

Le portail est ouvert à 8h35 le matin et 13h20 le midi.

A 12h00 et 16h30, les sorties s'effectuent au portail sous la surveillance d'un enseignant.

Pour des raisons de sécurité, chaque famille devra remplir une autorisation de sortie de l'école. **Aucun enfant ne pourra attendre seul sur le parking.**

Le portail sera fermé à 12h10 et 16h40. Passés ces horaires, les enfants seront obligatoirement confiés à la cantine (avec paiement du repas) ou au centre d'accueil périscolaire (avec facturation).

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le matin et le soir, l'accès se fera par le portail du parking avec le code d'entrée et de sortie qui vous a été communiqué.

Par mesure de sécurité, merci de refermer le portail après votre passage.

Le matin, les parents ne doivent absolument pas laisser leur(s) enfant(s) au portail mais sont tenus de les confier au membre du personnel présent dans la salle de l'accueil (bâtiment de maternelle).

Le soir, les enfants ne pourront être confiés qu'aux personnes désignées par une autorisation écrite des parents sur la fiche d'inscription.

L'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire même pour les occasionnels et entraîne l'adhésion au règlement.

CANTINE et ACCUEIL PERISCOLAIRE

Une permanence pour la vente des tickets aura lieu **uniquement** le jeudi matin de 8h30 à 9h.